

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL

Des délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2023

Le 10 février 2023 à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé et représenté : JACQUEMET Jean-Pierre (pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre)

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 février 2022

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 07 dont 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR :

- Annulation de la délibération nommant le correspondant incendie
- Guirlandes de Noël : changement de prestation
- Cimetière : étude devis exhumations
- Travaux toiture mairie : étude devis et demande de subvention
- Projet ONF « Forêt de demain »
- Affaires diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20 H 00

♦ ANNULATION DE LA DELIBERATION NOMMANT LE CORRESPONDANT INCENDIE (DCM 02/2023)

Par délibération du 25 octobre 2022, le Conseil Municipal a effectué la désignation du correspondant incendie et secours pour la commune de Levoncourt, en application du décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Or l'article 1^{er} de ce décret introduit un article D 731-14 dans le code de la sécurité intérieure qui prévoit notamment « le correspondant incendie et secours prévu à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est **désigné par le maire** parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal ».

Par ailleurs, l'article 2 du décret susmentionné ajoute que « pour l'application de l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure aux mandats en cours, **le maire désigne** le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret ».

Aussi le conseil municipal n'a pas la compétence pour désigner le correspondant incendie mais c'est le maire, de sorte que la délibération transmise est entachée d'illégalité.

Par conséquent, par 7 voix dont un pouvoir, le Conseil Municipal décide de procéder au retrait de la délibération 24/22 du 25 octobre 2022 et de prendre un arrêté municipal pour désigner le correspondant incendie et secours.

♦ **GUIRLANDES DE NOËL : CHANGEMENT DE PRESTATION (DCM 01/2023)**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal avait voté une enveloppe de 2 804,50 € pour la rénovation de deux bouquets d'étoiles, la pose d'un ruban led « blanc flash » sur la traverse de rue de Noël ainsi que pour l'achat de deux nouvelles illuminations.

Le prestataire, Monsieur Yvan MANCHETTE, ayant eu du retard sur le travail commandé, la traverse de rue n'a pas pu être faite.

Cependant, a été pris en charge la rénovation de l'étoile de l'église en ruban fixe ainsi que la rénovation d'un bouquet d'étoiles qui ne fonctionnait plus.

Le prix à payer s'élève donc à 2 849,50 € soit une différence de 45 € par rapport à la somme budgétisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil accepte la différence de prix de 45 €.

♦ **CIMETIÈRE : ÉTUDE DE DEVIS POUR 4 EXHUMATIONS**

Des familles souhaitent réserver des concessions funéraires dans le cimetière communal de Levoncourt, concessions qui ont fait l'objet de reprise (voir PV du Conseil Municipal du 14/10/2022). Afin de pouvoir établir un acte de concession aux demandeurs, les tombes doivent être vides de tout corps.

Les concessions concernées sont les N°7, N°8, N°9 et N°10.

Des devis ont été demandés à trois opérateurs funéraires qui peuvent prendre en charge des prestations complètes : exhumations des corps, dépose des monuments, transport et crémation si corps non consommé, reliquaires et dépose dans l'ossuaire.

Les 3 entreprises contactées sont :

- MARBRERIE CLAUSSE
- POMPES FUNÈBRES SAMMIELLOISES
- POMPES FUNÈBRES DÉPREZ

Après étude des différentes propositions, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, les élus du Conseil Municipal chargent Madame le Maire de contacter l'entreprise CLAUSSE pour demander des renseignements complémentaires sur leur devis ainsi que de prendre rendez-vous avec les Pompes Funèbres Générales de BAR-LE-DUC (anciennement AGRAPART) pour l'établissement d'un devis qui complétera la réflexion en cours pour la désignation d'un opérateur funéraire qui sera chargé des exhumations dans le cimetière communal.

Madame le Maire informe les élus que le nouveau règlement du cimetière mis en vigueur au 1^{er} janvier 2023 a été validé par le contrôle de la légalité de la Préfecture. Il sera affiché au cimetière communal semaine 8.

La mise à jour « administrative » du cimetière suit son cours.

♦ **TRAVAUX TOITURE DE LA MAIRE : ETUDE DE DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION (DCM 04/2023)**

La toiture et la charpente de la mairie ont besoin d'être changées. Ces gros travaux peuvent faire l'objet de subventions importantes. Dans le but de présenter un dossier pour obtenir une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), des devis ont été demandés à quatre entreprises meusiennes : OTENIN, PALAZZO, PAYMAL et THOMAS.

Après étude des différentes propositions, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal a décidé de monter un dossier pour obtenir une subvention. La décision finale du choix du prestataire qui réalisera ces travaux est suspendue à cette éventuelle dotation.

Des devis supplémentaires pour la dépose, l'évacuation et la repose des plafonds vont être demandés aux entreprises déjà sollicitées. Ces compléments seront pris en compte pour le montage du dossier D.E.T.R.

♦ **PROJET O.N.F. « FORÊT DE DEMAIN » (DCM 03/2023)**

Vu les différentes réunions organisées, avec les Elus du Conseil Municipal de Levoncourt et l'ONF, relatives au projet « FORÊT DE DEMAIN » ;

Vu la subvention départementale de 10 000 € accordée pour le projet « FORÊT DE DEMAIN » présenté par la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil valide la réalisation du projet dans la forêt communale et accepte de financer le projet « FORÊT DE DEMAIN » pour un montant de 25 000 € HT.

♦ **INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

1 – **Programme ONF 2023** : le programme des travaux ONF pour 2023 s'élève à 905,18 € et concernera les parcelles 2 et 3.

2 – **Recyclage de l'ancien tableau d'affichage public** : Suite à l'aménagement de la place de la mairie, le panneau d'affichage public ne peut pas être remis. Après réflexion, le panneau devrait être reposé derrière la mairie (à côté du conteneur à verre) après avoir été nettoyé et repeint.

3 – **Circulation dans le village** : Des habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains conducteurs (voiture ou engin agricole) dans le village. Un rappel sera fait afin que chacun soit vigilant pour le bien être des Levoncourtois et des enfants qui circulent à vélo dans le village.

4 – **Chats** : Suite à la prolifération grandissante des chats dans le village, Madame le Maire a pris contact avec des villageois qui nourrissent les chats, ceci, pour les sensibiliser sur les risques encourus au niveau sanitaire. Pour rappel, l'Agence Régionale de Santé ainsi que les services vétérinaires départementaux ont été sollicités par Madame le Maire afin que la commune puisse prendre certaines mesures.

Dans l'attente d'actions à mener en bonne entente, un arrêté va être pris pour l'interdiction de nourrir les chats dit errants (voies privées, cours...) Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental de la MEUSE.

5 – **Chemins ruraux** : Les récents travaux effectués pour reboucher les trous sur le chemin de la Côte de Bane (technique du point à temps) ne donnent pas satisfaction. L'entreprise CHARDOT va être contactée pour vérifier le travail et ce qu'il y a lieu de faire.

6 – **Décharge** : Un rappel sera fait concernant l'ancienne décharge, Route de Baudrémont. Les branchages ne doivent pas être déposés dans cette décharge.

7 – **Travaux sur le forage** : l'entreprise RAFFNER interviendra entre le 20 et 30 mars prochain pour réaliser les aménagements complémentaires en vue de faciliter le citernage.

Les travaux de nettoyage annuel des cuves effectués par les agents techniques de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE seront faits à cette période.

8 – **Branches d'arbre sur la voirie communale** : des branches d'arbre dépassant sur la Grande Rue sont gênantes et dangereuses pour les usagers. Les propriétaires déjà contactés pour élaguer les arbres concernés seront de nouveau sollicités pour que ce travail puisse être fait très rapidement. Problème non résolu (voir PV du 14/10/2022)

9 – **Chemin du Bouchot dégradé** : Madame le Maire interviendra auprès de l'exploitant riverain du chemin qui l'a fortement abimé ; le bornage devra faire également l'objet d'une vérification. Problème non résolu (voir PV du 14/10/2022)

10 – **Travaux de voirie communale – trottoirs** : Plusieurs trottoirs ont besoin d'être construits ou rénovés. Des devis vont être demandés afin de pouvoir inscrire ces dépenses aux budget 2023.

11 – **Dossier DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour la protection du captage « Le clos Maturnin »** : Un commissaire-enquêteur a été nommé pour conduire l'enquête publique. Les permanences auront lieu à la mairie de Levoncourt (dates non encore connues)

12 – **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : Les travaux sur le thème de l'aménagement du territoire se poursuivent au sein de la CODECOM DE L'AIRE A L'ARGONNE. Monsieur Michel MOREAU, vice-président de la CODECOM devrait rencontrer prochainement les élus afin de présenter les enjeux et les détails de ce dossier

13 – **Place du Village** : la place sera inaugurée le **DIMANCHE 14 MAI 2023**. A cette occasion, la chorale AIRS D'EZRULE de Ériz-la-Brûlée donnera un concert à l'église de Levoncourt.

Madame le Maire consultera prochainement le Comité des Fêtes de Levoncourt à Baudrémont afin d'élaborer un programme de festivités plus complet pour cet événement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 4 AVRIL 2023 à 19 H (Budget).

L'ordre du jour étant épuisé à 21H40, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie DAILLY

Marie-Pierre VERDUN

